

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 4 Février à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM.VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SUSINI BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme FIESCHI DI GRAZZIA	à	Mme SUSINI BIAGGI
Mme FERRI PISANI	à	M. DIGIACOMI
M. AMIDEI	à	M. LE MAIRE
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, M. BERNARDI, Mme CURCIO, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 4 Février 2013

Délibération N°2013 / 34

Avenant n°2 au marché n°2009/104 relatif aux travaux de construction d'une halle des sports- lot 1 : terrassement- VRD- aménagements extérieurs.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2009/229 en date du 30 novembre 2009, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux de construction d'une halle des sports lot 1 Terrassement – VRD – A ménagements extérieurs. La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'Architecture MADOTTO et PINNA.

Le marché a été conclu avec le groupement CORSOZIA/POMPEANI/SB BALEONE – 20186 Ajaccio pour un montant de 2 035 236.15€ HT

Un premier avenant a été passé en date du 28 octobre 2010 par délibération n°2010/254 et qui venait préciser les dispositions de l'article 4.2 du C.C.A.P : "l'intensité limite de prise en compte des pluies"

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires :

1/ L'entreprise POMPEANI a remis le 17 Février 2011 un devis de travaux supplémentaires d'un montant de 21 252,00 €HT.

Ces travaux supplémentaires sont présentés par l'entreprise, à la demande de la Maîtrise d'ouvrage, afin d'enfouir la conduite gaz nécessaire à l'alimentation gaz de la halle des sports au Stiletto et, pour la réalisation d'un mur de soutènement sur l'accès service (rond-point) ; travaux nécessaires suite à l'affaissement du talus rendu instable par la présence de la fosse des vestiaires du stade de football. Seule la partie relative à la réalisation du mur de soutènement a été prise en compte sur le devis d'un montant 14 100 € HT.

TOTAL DES TRAVAUX EN PLUS VALUE	14 100,00 €
---------------------------------	-------------

2/ Le Permis de construire a été déposé en septembre 2006, la réglementation PMR a évolué depuis et le Maître d'ouvrage aura obligation de mettre en conformité le bâtiment dans quelques années.

Le groupement CORSOZIA / POMPEANI / SBTP BALEONE a remis le 17 Avril 2012 un devis de travaux supplémentaires d'un montant de 306 848,00 €HT.

Ces travaux supplémentaires sont présentés par l'entreprise, à la demande de la Maîtrise d'ouvrage, afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation PMR à venir.

Marché de base pour éclairage du parking	186 691,00 €
Devis pour nouvelle réglementation PMR	306 848,00 €
TOTAL DES TRAVAUX EN PLUS VALUE	120 157,00 €

3/ A la demande du Maître d'ouvrage, et, conformément aux préconisations du Contrôleur Technique et de la Commission de Sécurité Incendie il a été décidé de renforcer le désenfumage par un désenfumage mécanique incluant un groupe électrogène de secours; La puissance de celui-ci a été augmentée pour alimenter l'ensemble de la salle en cas de coupure générale permettant ainsi une exploitation quasi autonome de la salle. Cette solution implique des travaux supplémentaires pour le titulaire du présent lot à savoir, la mise en œuvre de fourreaux afin d'alimenter ce groupe électrogène.

Le groupement CORSOZIA / POMPEANI / SBTP BALEONE a remis le 09 Novembre 2012 un devis de travaux supplémentaires d'un montant de 6 089,18 €HT.

TOTAL DES TRAVAUX EN PLUS VALUE	6 089,18 €
---------------------------------	------------

Le montant de l'avenant est donc de 140 346,18€ soit une incidence financière de 6,9% du montant initial du marché, soit un nouveau montant de 2 175 582,33€ HT.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°2 relatif au marché n°2009/104 travaux de construction d'une halle des sports lot 1 : Terrassement/VRD/Aménagement extérieurs avec le groupement CORSOVIA/POMPEANI/SB BALEONE pour un montant de 140 346,18€HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de M. PANTALONI, Adjoint Délégué, et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques
Vu le Code Général des collectivités territoriales
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20
Vu le Code du travail
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 1^{er} février 2013

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE

Par 30 Voix pour,

Et 4 Abstentions (Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO)

A signer et exécuter l'avenant n°2 relatif au marché n°2009/104 travaux de construction d'une halle des sports lot 1 : Terrassement/VRD/Aménagement extérieurs avec le groupement CORSOVIA/POMPEANI/SB BALEONE pour un montant de 140 346,18€HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
**Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130204-2013_34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2013

POUR EXTRAIT CONFORME

